REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-040 DU 05 FEVRIER 2008

Portant nomination de Monsieur **Lionel Jacques Assomption AGBO** comme Conseiller Spécial en Communication, Porte-Parole de la Présidence de la République (MARINA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Lionel Jacques Assomption AGBO** est nommé Conseiller Spécial en Communication, Porte-Parole de la Présidence de la République (MARINA).

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret n° 2007-547 du 27 novembre 2007, prend effet à partir de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 février 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

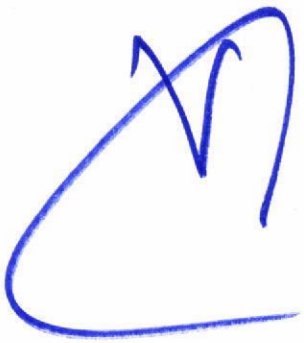

Dr. Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 SGG 2 MEF 1 MTFP 1 MINISTERES 23 CF 1 DGB 1 DEB 1 SOLDE 1 MRAI 1 DGTCP 2 GCONB 1 DAN 1 ONAC 1 DGCST 1 OPM 1 AJT 1 INTERESSE 1 JO 1.